

Crots Avenir

Journal d'informations communales

Printemps 2024 - N°47

**UN VILLAGE
ACTIF
ENGAGÉ POUR
L'AVENIR**

CROTS



www.crots.fr

SOMMAIRE

- P2-3. ÉTAT CIVIL / LE MOT DU MAIRE
- P4. PROGRAMME DES FESTIVITÉS
- P5. QUOI DE NEUF À LA MÉDIATHÈQUE
- P6. VŒUX DU MAIRE
- P7. DES EXTÉRIEURS À ENTREtenir
- P8-9. LE PLU DE LA COMMUNE
- P10-11. TRAVAUX ET INTEMPÉRIES
- P12. PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
- P13. MAËL PILON, KUNG-FU WUSHU
- P14. FIERS DE NOTRE FORÊT
- P15. CONSEILS MUNICIPAUX
PAROLES D'ÉLUS
- P16. VIDE GRENIERS DU 1^{ER} MAI

Édition : Mairie de Crots : 04 92 43 13 05
Graphisme & print : Caly Graff 06 33 63 75 80
Couverture : ©Laetitia Hauwelle

INFOS CROTS



MAIRIE

1 Place des Ballerins – 05200 CROTS – 04 92 43 13 05
www.crots.fr - Email : mairie.crots@wanadoo.fr
Accueil : horaires de l'accueil mutualisé

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LE SERRE

200 route de Savines – 05200 CROTS – 04 92 43 30 72
E-mail : ce.0050093z@ac-aix-marseille.fr

LES ENCOMBRANTS

Le 1^{er} mardi du mois sur inscription (limité à 2 objets)
auprès de la Mairie.
Collecte stoppée de novembre à mars.

DÉCHÈTERIE DE L'EMBRUNAIS

Pralong – 05200 EMBRUN – 04 92 43 76 27
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
le dimanche de 9h à 12h

GARE SNCF D'EMBRUN

05200 EMBRUN – 08 00 11 40 23
Tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 17h10

MUSÉE EMBRUNAIS DE LA CHARCUTERIE

Chemin du Barry – 05200 CROTS – 04 92 52 27 52
Accueil : Octobre à mai les jeudis, pendant les vacances
scolaires de 14h00 à 17h00.
Juillet et août du lundi au samedi de 15h à 18h.
Juin et septembre les lundis et jeudis de 15 à 18h
Tarifs : Adultes 5€ / Enfants - de 16 ans Gratuit
Groupes dès 10 personnes 2€ / +dégustation 3€.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- › **Yahna BOUSQUET**, née le 3 octobre 2023 à Gap. Elle est la fille de Marie Ecomard et de Bruno Bousquet domiciliés aux Moulins.
- › **Arianna IACIOFANO**, née le 20 octobre 2023 à Briançon. Elle est la fille d'Anaïs, employée à la mairie de Crots, et Gianluca Iaciofano, domiciliés à Benistan. Elle est la petite-fille de Claudette Matteï, domiciliée au village.
- › **Léonard BELLINE**, né le 30 novembre 2023 à Gap. Il est le fils de Alisson Hennefon Fanari et de Julien Belline, conseiller municipal délégué, domiciliés au lotissement Champ de l'Ours.
- › **Ilan DELETTE**, né le 5 novembre 2023 à Gap. Il est le fils de Mafalda Léone et de Christopher Delette, domiciliés chemin de Bellegrave.
- › **Tea GUIEU**, née le 29 novembre 2023 à Gap. Elle est la fille de Julie Menetrier et de Maxime Guieu, domiciliés à Beauvillard. Elle est la petite-fille de Geneviève Walcker et Jean-Luc Guieu, domiciliés à Beauvillard.
- › **Romy CEZANNE-BERT**, née le 23 décembre 2023 à Gap. Elle est la fille de Melissa Mathieu et de Pablo Cezanne-Bert, domiciliés aux Moulins.
- › **Phabio ROUSSEL**, né le 12 janvier 2024 à Gap. Il est le fils d'Ornella Gandelli et d'Antony Roussel, domiciliés aux Moulins. Il est le petit-fils de Solange et Gérard Gandelli, domiciliés aux Moulins.

MARIAGES

- › **Emma GARTON et Maxime MARGAILLAN**, le 25 novembre 2023, domiciliés à Saint Clément Sur Durance. Il est le fils de Nadine Margaillan domiciliés aux HLM Champ de l'Ours et le petit-fils de Claudine Margaillan domiciliée au Forest.

DÉCÈS

- › **Marcel SIGNORET**, le 1er novembre 2023 à Embrun à l'âge de 91 ans. Il était le père de Patrice Signoret, domicilié à Prévotte.
- › **Michel VALLET**, le 28 novembre 2023 à Crots à l'âge de 75 ans, domicilié au Poët. Il était le père de Yves Vallet, domicilié au Poët.
- › **Roseline PATTI**, le 2 janvier 2024 à l'âge de 75 ans. Elle était la mère et la belle-mère de Marie-Claire et David Roux domiciliés à Vicherette.
- › **Augustine GHIGONETTO**, le 5 janvier 2024 à Manosque à l'âge de 92 ans. Elle était native de Crots.
- › **René DETTORI CAMPUS**, le 8 janvier 2024 à Gap, à l'âge de 76 ans. Il était le compagnon de Joséphine Oliver domiciliée à Benistan.
- › **Michèle BOSQ**, le 25 janvier 2024 à Toulon à l'âge de 87 ans. Elle était résidente secondaire au village depuis de nombreuses années. Elle était la mère et belle-mère de Marie-Christine et Patrick Bonnabel, également résidents secondaires au village.

LE MOT du Maire



CHERS CRÉTORINS, CHÈRES CRÉTORINES,

Le numéro du journal communal « Crots Avenir » est un peu plus tardif que d'habitude. En effet, nous avons eu une fin d'année perturbée par les intempéries de début décembre et les moyens communaux (techniques ou administratifs) ont été orientés vers leurs traitements (en urgence ou au montage de dossier de financement).

Je pense que vous avez compris les conséquences : effondrements, éboulements, route communales et forestières abimées vont entraîner des frais importants pour la commune (comme d'ailleurs pour certaines communes voisines).

Nous serons vigilants à ne pas mettre en péril le budget communal en faisant en sorte que le zéro reste à charge promis soit au rendez-vous.

Pour l'instant, nous avons des devis de plus de 500 000€ en attendant de probables nouvelles découvertes au printemps.

Je tiens à remercier les agents recenseurs (Elisa, Corinne et Jean-Michel) pour leur implication lors du recensement sur la commune. Les premiers résultats montrent une forte dynamique communale avec environ 1 250 habitants, ce qui classe Crots en 4^{ème} position sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, derrière Embrun, Chorges et Châteauroux les Alpes.

Cette dynamique risque d'être stoppée par la mise en application de la loi « climat et résilience » ainsi que l'application de la loi « littoral » avec leurs retombées dans le « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ». Tout ceci va avoir des conséquences sur vos projets, vos patrimoines, vos terrains constructibles, je pense en particulier aux agriculteurs. Je suis, avec les élus, très attentif à préserver vos intérêts et ceux de la commune lors de ces multiples réunions que cela engendre. Mais les lois sont là...

QUELQUES NOUVELLES POSITIVES :

- La médiathèque de Crots est devenue gratuite au 1er janvier, le conseil municipal ayant suivi mon souhait.
- Nous sommes allés à Paris défendre avec l'ONF le renouvellement du label Forêt d'Exception pour la forêt de Boscodon.
- La vie communale a retrouvé son calme et sa sérénité avec plus de 90% de délibérations prises à l'unanimité.

Le printemps arrive, les chercheurs de morilles vont pouvoir s'adonner à leur passion. Il nous faut déjà anticiper et préparer la saison d'été, en particulier au camping municipal. La saison culturelle, quant à elle, est en passe d'être finalisée, j'espère vous retrouver nombreux lors de nos diverses manifestations.

Je reste à votre disposition et vous souhaite un beau printemps.
Bien à vous,

JEAN-PIERRE GANDOIS

PROGRAMME des festivités



LES RDV DE CROTS ZIK'ELLES

POP' JAZZ

Dimanche 17 mars - 18h
Salle multi-activités de l'Espace Morgon.
15€ / 10€ / Gratuit - Tout public.
Info / Réservation :
Mairie 04 92 43 13 05 ou
www.helealea.com



LES RDV DE CROTS CIE 2092

HUMOUR

Dimanche 14 avril - 18h
Salle multi-activités de l'Espace Morgon.
12€ / 10€ / Gratuit - À voir en famille.
Infos / Réservation :
Mairie 04 92 43 13 05 ou
www.helealea.com

5^{ÈME} SALON DES VINS

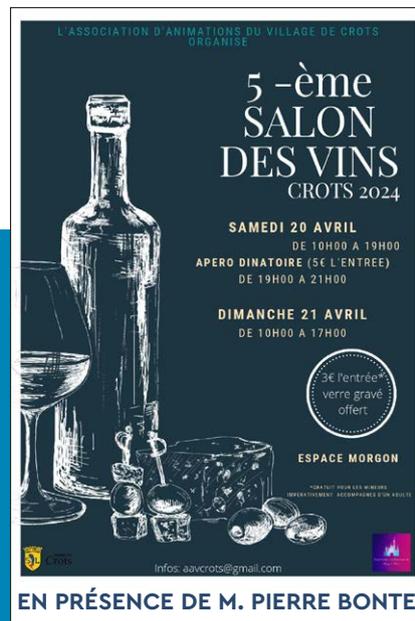
SALON & DÉGUSTATION

Samedi 20 avril 10h>19h (salon)
19h>21h (apéritif dinatoire)
Dimanche 21 avril - 10h>17h (salon)
Salle multi-activités de l'Espace Morgon.
3 € : entrée salon (1 verre gravé offert)
5 € : apéritif dinatoire
Infos : Association d'Animation
06 62 84 28 07
aavcrots@gmail.com
Invité spécial M. Pierre BONTE

LES RDV DE CROTS JAMBALAYANS

CONCERT

Dimanche 5 mai - 18h
Concert Funk du Bayou
Salle multi-activités de l'Espace Morgon.
15€ / 10€ / Gratuit
Infos / Réservation :
Mairie 04 92 43 13 05 ou
www.helealea.com



Crots
Mercredi 1^{er} mai 2024
De 8h00 à 18h00



Entrée gratuite

Buvette & restauration sur place



Renseignements mairie :
04 92 43 13 05 - www.crots.fr

VIDE-GRENIERS

FOIRE

Mercredi 1^{er} mai - 8h>18h
Village - Gratuit
Infos : Mairie 04 92 43 13 05

LES RDV DE CROTS BLUES 2 MEN

CONCERT

Dimanche 23 juin - 18h
Concert Dirty Blues
Salle multi-activités de l'Espace Morgon.
15€ / 10€ / Gratuit
Infos / Réservation :
Mairie 04 92 43 13 05 ou
www.helealea.com



QUOI DE NEUF à la médiathèque

POUR CETTE ANNÉE 2024, LA MÉDIATHÈQUE DE CROTS, DANS LE CADRE DE SA MISSION DE LECTURE PUBLIQUE POUR TOUS, DEVIENT ENTIÈREMENT GRATUITE. QUEL QUE SOIT VOTRE ÂGE ET VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE VOUS POUVEZ, DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024, DEVENIR ADHÉRENT GRATUITEMENT ET EMPRUNTER JUSQU'À 18 DOCUMENTS (LIVRE, REVUE, CD AUDIO, DVD, KAMISHIBAI).

Nouveauté également en ce début d'année, la médiathèque a mis en place le prêt de lecteur DVD. En effet, nous avons pu constater que de moins en moins de foyers possédaient le support adéquat pour pouvoir visionner des DVD. Grâce au prêt de lecteur DVD, vous pourrez à présent emprunter les films, dessins animés ou autres documentaires disponibles à la médiathèque.



ENFIN LES ANIMATIONS ÉVOLUENT ET SE MULTIPLIENT, OUTRE LE PROGRAMME FIL ROUGE AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ, LA MÉDIATHÈQUE LANCE OU POURSUIT DE NOMBREUSES AUTRES ANIMATIONS :

LA MÉDIATHÈQUE C'EST AUSSI...

Une grainothèque : apportez les graines issues de vos jardins pour les échanger avec les graines des jardins de nos adhérents.



Des séances de bébés lecteurs : une fois par mois, grâce à nos bénévoles, les plus petits citoyens de la commune découvrent les plaisirs des livres et de la lecture qu'ils soient en crèche collective ou gardés par une assistante maternelle.

Un partenariat étroit avec l'école de Crots, ses élèves et ses professeurs des écoles, où un travail sur la création de Kamishibai est proposé tous les 15 jours.

Des ateliers pour les enfants scolarisés à domicile : un temps d'échange et de création d'un journal qui se tiennent tous les 15 jours.

Des ateliers jeux avec le Club du Temps Libre tous les mardis après-midi à 14h00.



Jean-Daniel Guieu

2^{ÈME} ADJOINT

« Nous nous réjouissons de proposer l'accès à la culture de manière totalement gratuite pour tous, C'est une belle avancée pour cet espace du vivre ensemble. »

C'est aussi **des partenariats entre médiathèques du réseau « Serre-Ponçon à la page »** notamment pour « Novembre à la page » : des médiations et des spectacles faisant intervenir des artistes au sein de chacune de ses médiathèques. C'est aussi la réservation de documents entre médiathèques, un système de navette documentaire facilitant le transit des documents entre toutes les médiathèques du réseau et tous leurs adhérents.

C'est enfin des moments d'échanges et de détente autour **du scrabble et du puzzle partagé**



LA FOLLE DICTÉE DU MERCREDI

Venez vous amuser avec les mots, découvrir des textes insolites chaque premier mercredi du mois à 14h00, ouvert à tous.

Prochaine Folle Dictée : le mercredi 03 avril

LES ARTS EN PARTAGE

Vous avez aimé ou détesté un livre, un film, une œuvre d'art... ? Venez partager avec nous vos impressions, sensations, émotions autour de cette œuvre qui ne vous a pas laissé indifférent ! Cette animation a lieu un jeudi par mois de 16h30 à 18h00.

VŒUX du Maire

LE 6 JANVIER 2024, MR GANDOIS ET SON CONSEIL MUNICIPAL ONT PRÉSENTÉ LEURS VŒUX AUX CRÉTORINS, L'OCCASION DE REVENIR SUR LES ÉVÈNEMENTS MARQUANT DE 2023 ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR 2024.

LES NOUVELLES ÉLECTIONS DE MARS 2023 ONT PERMIS À LA COMMUNE DE RETROUVER SON CALME ET AUX CONSEILS MUNICIPAUX DE RETROUVER LEUR SÉRÉNITÉ.

Les intempéries de début décembre ont provoqué de gros dégâts avec des inondations, des effondrements de route et de chemins. L'enveloppe des réparations est pour l'instant aux alentours de **500 000€**.

M. Le Maire a pu réaffirmer son envie de faire de l'environnement et sa protection une des priorités en rappelant les projets présentés dans le cadre des énergies renouvelables (Mirco centrale hydroélectrique, turbinage de l'eau potable, projet solaire sur l'Isclé etc...) De plus, certains projets sont destinés à l'auto consommation collective ce qui permettrait aux crétorins de faire des économies tout en privilégiant une énergie verte.

Il a également rappelé l'engagement plus large et pédagogique de la commune à travers des actions comme **LES JOURNÉES DE PROTECTION DES ESPÈCES SAUVAGES, LA DEMANDE DE LABELLISATION 2* CLIMAT AIR ENERGIE** avec un plan d'action sur les années à venir pour rendre la commune plus vertueuse, le rendu de l'inventaire de la biodiversité, la poursuite de l'extinction de l'éclairage public dans le village ainsi que sa rénovation, le pavillon bleu à la plage de Chanterenne, l'installation des composteurs à déchets alimentaires.



En présence de Pascale Boyer (député), J.M Arnaud (sénateur), Chantal Eymeoud (Maire d'Embrun), Marcel Cannat (président du SDIS05), du Colonel Juge (directeur du SDIS) et de Maire et d'Élus du territoire de la Communauté de commune de Serre-Ponçon.

MALGRÉ CETTE ANNÉE MOUVEMENTÉE, PLUSIEURS OPÉRATIONS ONT ÉTÉ CONDUITES EN 2023 :

- L'aménagement sécuritaire de l'entrée Ouest juste devant l'école,
- La poursuite du schéma directeur de l'eau potable et de la défense Incendie
- L'obtention d'une troisième étoile au camping municipal,
- La baignade artificielle, signe fort de la résilience du camping face aux conditions climatiques,
- L'ouverture du site nordique de la Draye en partenariat avec l'association La Draye et les bénévoles.

COTÉ CULTURE, la commune propose un maximum d'activités avec une avancée importante à noter, car depuis le 1^{er} Janvier 2024 l'adhésion à la médiathèque est maintenant gratuite pour tous ! Le programme annuel proposé par la bibliothécaire Tatiana aura pour thème la biodiversité. D'autre part, une fois par mois, l'association Hé'le'ale'a propose un spectacle artistique de qualité.

AU NIVEAU SOCIAL, le conseil municipal poursuit son action avec notamment, le portage à domicile des repas, la prise en charge d'une partie du coût des repas au restaurant scolaire ainsi que des transports scolaires, l'aide au passage à la Prestation Unique de la CAF pour la crèche.

De nombreuses manifestations ont eu lieu sur la commune comme le Vide Grenier du 1^{er} Mai 2023, les journées de Protection de l'environnement et des espèces sauvages, la fête de la plage de Chanterenne avec son concert et son feu d'artifice, les Médiévales de la Saint Laurent, et les traditionnelles festivités des hameaux.

TRADUISANT LA DYNAMIQUE DU VILLAGE, PLUSIEURS AUTRES PROJETS SONT EN COURS ET DEVRAIENT VOIR LE JOUR EN 2024 COMME :

- La fin des travaux de réfection de la route forestière de Clot Joubert,
- La reconstruction de la Grange Joubert et d'une annexe pour y installer le restaurant scolaire, la salle de motricité et des locaux professionnels.
- La création d'un lotissement aux Moulins, ce qui permettra d'abonder la capacité d'investissement,
- La création de parcelles au camping en vue de les louer à l'année afin que des particuliers puissent y installer leur résidence de loisir.



L'INCENDIE AU HAMEAU DU BOIS FIN AOÛT A ENTRAÎNÉ LA DESTRUCTION DE 3 MAISONS ET UNE MOBILISATION IMPRESSIONNANTE DE LA PART DES POMPIERS. CETTE SOIRÉE FUT L'OCCASION POUR LA COMMUNE DE REMERCIER UNE NOUVELLE FOIS LEUR MOBILISATION ET LEUR EFFICACITÉ.

DES EXTÉRIEURS À ENTREtenir EN HIVER ET EN ÉTÉ ZOOM sur les bonnes pratiques

DÉNEIGEMENT

Comme chaque année, le déneigement est effectué par les employés communaux, mais aussi par des prestataires comme l'entreprise Michel (pour le village, le Forest, Picomtal et le Poët) et Hervé Dusserres (pour Beauvillard, les Chabriers, le Bois et Montmirail). Cette pratique permet de scinder le travail à réaliser afin que vous puissiez circuler au plus tôt après une chute de neige. **Cela a un coût pour la commune, environ 50 000€ selon l'enneigement.**

Ce travail reste délicat en fonction de la période de la chute, il est plus difficile en journée, et pour cela, je vous rappelle qu'**un arrêté municipal** en date du 27/01/2022 **oblige les riverains à déneiger et saler le trottoir situé au droit de leur façade ou de leur entrée.** Les bacs à sel disposés dans la commune sont prévus à cet effet, **non pour une destination personnelle.** Enfin, pour les riverains qui habitent dans le village, je ne peux que vous conseiller de vous garer en période de neige sur les parkings publics et non dans la rue pour faciliter les opérations.



OBLIGATIONS LÉGALES

DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Suite à la révision de l'arrêté ministériel et l'incendie qui a eu lieu au Bois l'été dernier, la commune vient d'être classée partiellement « **à risque fort de feu** ». Cela implique des obligations de débroussaillage.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT, C'EST :

- **Protéger vos biens** : plus de 40% des habitations sont détruites ou fortement impactées (feu pénétrant à l'intérieur) lorsque les OLD ne sont pas appliquées. Au contraire, plus de 80% des habitations autour desquelles le débroussaillage a été réalisé sont épargnées ;
- **Protéger votre vie et celle des pompiers** : en débroussaillant les voies d'accès et les abords de votre construction, vous limitez la vitesse de propagation des flammes et offrez aux pompiers un accès sécurisé à votre terrain, tout en vous permettant de vous confiner à l'abri de votre habitation en attendant les secours.

OÙ DÉBROUSSAILLER ?

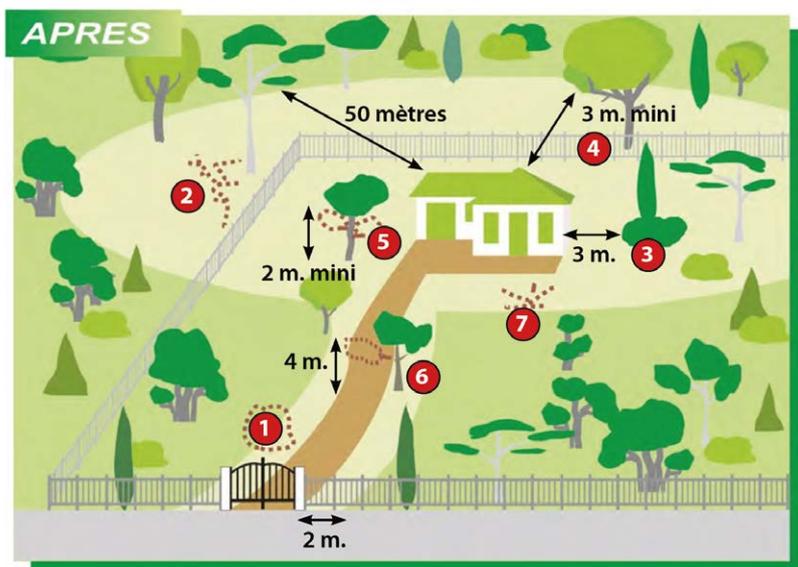
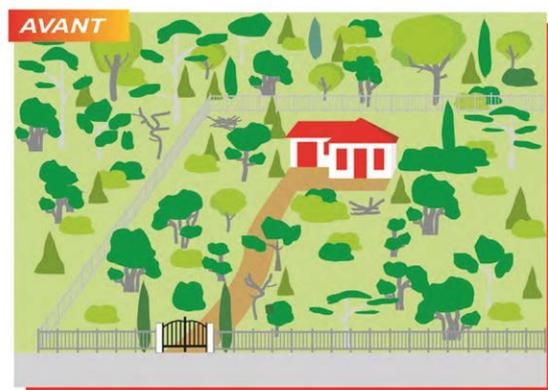
Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200m de celle-ci. Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

- Autour de sa construction dans un rayon de 50m, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas!). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2m de part et d'autre de la voie.
- Sur la totalité de sa parcelle classée en zone urbaine (zone U), même en l'absence de bâti.

Le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier pour maintenir l'état débroussaillé.

DANS LES HAUTES-ALPES, L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2017-12-08-018 DU 8 DÉCEMBRE 2017 PRÉCISE LES MODALITÉS TECHNIQUES DU DÉBROUSSAILLEMENT.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cet arrêté et à vous rendre à la **réunion publique** à ce sujet, en présence de l'ONF, **le 4 avril 2024 à 18h** à l'Espace Morgon.



COMPRENDRE CE QUI VA IMPACTER LE PLUS de la commune

La loi « **Climat et résilience** » du 22 août 2021 a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**, avec, pour y parvenir, **un seuil intermédiaire de réduction de 50 % de ce rythme d'ici 2030**. Cette loi viserait à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

DÉFINITION : ARTIFICIALISATION

Selon le **ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires**, c'est un phénomène qui consiste « à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...) ». Cette définition revient à considérer comme artificialisés tous les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers, qu'ils soient imperméabilisés (bâties, revêtus et stabilisés comme les routes, les voies ferrées, les parkings...) ou perméables (comme les parcs et jardins, les friches urbaines, les terrains de sport, les carrières...). Elle ne permet pas de distinguer le degré d'imperméabilisation des sols ou l'impact sur la biodiversité.

De plus, la loi supprime la notion de hameaux pour ne garder que :

- Agglomération ou village,
- SDU (secteurs déjà urbanisé),
- Secteur diffus.



Laetitia Hauwelle

3^{ÈME} ADJOINTE

« **Attention**, si vous êtes propriétaires de terrains constructibles, vous risquez d'être rapidement et très fortement impactés par la mise en application de cette loi ! »

CONCRÈTEMENT DANS NOS DOCUMENTS ?

OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire

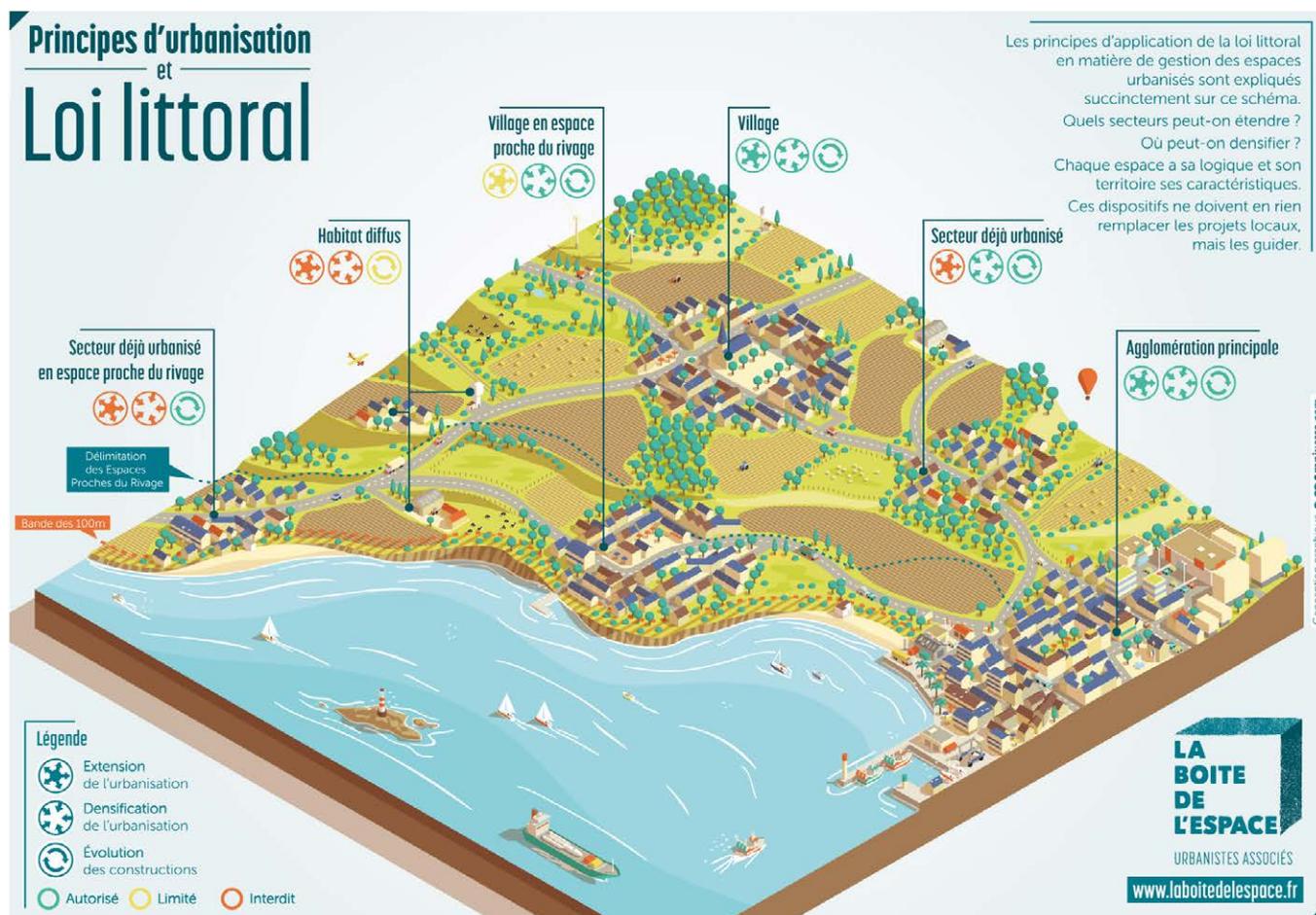
septembre 2023

LIMITATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES



UNE CONTRAINTE SUPPLÉMENTAIRE, LA LOI LITTORAL

La commune de Crots, en bordure du Lac de Serre-Ponçon, est soumise à la loi littoral. Celle-ci doit être intégrée par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) puis le PLU dans leurs textes. L'objectif de la loi littoral est de préserver les espaces naturels, les paysages et l'équilibre écologique des espaces littoraux. En ce sens elle organise l'urbanisation en continuité des espaces urbains existants et restreint fortement le développement de l'urbanisme dans le diffus.



LE SCOT

Le SCoT est élaboré par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, c'est le document règlementaire de traduction de la loi littoral sur le territoire, il déterminera également les conditions de son application. Il sera un cadre de référence à l'échelle de l'intercommunalité, pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire : mobilité, développement économique, développement résidentiel, transition écologique...

Il permet une réflexion collective sur les défis du territoire en matière de transition écologique, énergétique et de changement climatique.

Il vise à trouver des solutions partagées pour assurer le développement du territoire tout en préservant les ressources naturelles.

En lien avec l'application de la loi Climat et Résilience, le SCoT fléchera donc les secteurs (agglomération ou village, SDU, secteurs diffus) avec ou pas de possibilités de développement.

COMMENT S'INFORMER ?

- En consultant le sit internet : <https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot>
- En consultant le dossier de concertation disponible au siège de la Cmmunauté de Communes de Serre-Ponçon :
6 impasse de l'Observatoire 05200 Embrun



Michèle Tetenoire
1^{ÈRE} ADJOINTE

« Je reste vigilante en participant activement à tous les ateliers afin de défendre au mieux les intérêts de la commune. »

LES TRAVAUX ET RETOUR SUR LES INTEMPÉRIES de début décembre

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE OUEST JUSQUE DEVANT L'ÉCOLE

Les travaux terminés, les employés communaux ont travaillé à la mise en valeur du massif de la Croix de la Germaine, à l'entrée du village.

Cet aménagement a permis de créer plusieurs places de parking d'un côté, mettre en valeur la fontaine de l'autre et de sécuriser l'entrée et la sortie d'école tout en créant une esplanade afin de valoriser l'entrée de l'école. Il a fallu assainir sous la route en profondeur, après avoir constaté des résurgences de sources et reprendre la descente de l'école en créant des regards pour canaliser l'eau pluviale.

Le point final est l'installation d'une corolle (mise en le 28 février) dans la cour de l'école pour la végétaliser et l'ombrager, ainsi que de gros pots de fleurs sur les trottoirs.



Les projets de 2024

LA VOIRIE COMMUNALE

La voirie votée en 2023 ayant pris un peu de retard, celle-ci sera effectuée en ce début d'année pour se concentrer sur le chemin de la Tour, la route de Montmirail et la route de Beauvillard. Ces travaux sont des travaux annuels, ils sont indépendants des travaux liés aux intempéries.

AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE LA RUE DE VICHERETTE

Les subventions sont obtenues (Moby et le conseil Départemental), la commune va créer d'un côté de la route une voie partagée en mobilité douce pour les piétons et les cycles. Le « Bus à pied » (c'est une sorte de ramassage scolaire où les enfants, encadrés par un ou plusieurs adultes, effectuent le trajet domicile-école à pied), créé par les enfants allant à l'école pourra l'emprunter en toute sécurité.

Les places de stationnement seront réorganisées d'un côté de la chaussée. Cet aménagement fera l'objet d'une réunion de quartier.



Laetitia Hauwelle

3^{ÈRE} ADJOINTE

« Au delà d'un label, cette démarche nous aide à construire un plan d'action concret et pluriannuel pour la transition écologique. »

CETTE ACTION EST VALORISÉE DANS LE LABEL CLIMAT AIR ENERGIE



LIAISON MOBILITÉ DOUCE LES MOULINS - LE VILLAGE

Cette liaison avance, avec l'aide de la Dirmed et d'une des propriétaires des terrains sur lequel va passer cette liaison. En effet, la Dirmed a rallongé les glissières de sécurité pour que le passage le plus proche de la RN puisse se faire en sécurité, et a travaillé sur le bord de l'emprise de la RN. La commune viendra travailler sur la structure de cette liaison et créer une barrière en bois vers les propriété pour que la délimitation soit bien visible.

LA RÉPARATION DES DÉGÂTS DES INTEMPÉRIES du 1^{er} décembre 2023

LORS DES INTEMPÉRIES DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023, LA COMMUNE A SUBI DE GROS DÉGÂTS SUR SES VOIRIES EN DIFFÉRENTS ENDROITS ET SUR LES ROUTES FORESTIÈRES. LA RECONNAISSANCE DE CLASSEMENT EN CATASTROPHE NATURELLE A ÉTÉ ACTÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 18/12/2023, PUBLIÉ LE 28/12/2023 AU JOURNAL OFFICIEL.

Un axe majeur, **la route de Beauvillard**, a été coupé suite à un effondrement sous voirie, réduisant notamment le circuit du transport scolaire qui ne pouvait plus desservir 2 hameaux. A ce jour, l'accès a été rétabli par des travaux d'urgence préconisés par un bureau d'études en busant et comblant le bas côté pour retrouver une largeur de circulation et en sécurisant le glissement avec des glissières en béton armé.

D'AUTRES TRAVAUX D'URGENCE ONT ÉTÉ RÉALISÉS DURANT CE WEEK-END LÀ ET AVOISINENT LES 30 000€.



Réouverture route de Beauvillard



Route de Beauvillard



Combe bard

De nombreux points sont à traiter et en fonction de l'obtention des subventions et de la dotation de solidarité, cela risque de peser lourd dans le budget communal.

La réparation du glissement sous **les Chaulières** par paroi cloutée pour environ **100 000€**,

Les réparations sur **la route de Beauvillard** et le traitement du chemin du Canal à Beauvillard pour **50 000€**,

Le traitement du passage busé du torrent de **Combe Bard aux Moulins** et la réfection du chemin pour environ **33 000€**,

La route du Bois a subi un glissement avant d'arriver au hameau qu'il faudra conforter pour un montant de **30 000€**,
Le chemin du Bois a lui aussi subi deux gros glissements, dont le coût des réparations est de **120 000€**,



Glissement Le bois

Enfin, les réparations des dégâts connus à ce jour sur **les routes forestières** (Melzeratte, Villard Robert et la route de la grande Cabane), s'élèvent à **170 000€**.

Le montant total dépasse à ce jour les 500 000€ HT. La commune a déposé les dossiers de demandes de subventions. Il faut espérer que les financements Etat/Région/Département soient au rendez-vous sinon cela risque d'avoir des conséquences sur l'ensemble des projets.



Jean-Pierre Gandois

MAIRE

« Je tiens à remercier tous les acteurs impliqués durant le week end de début décembre, que ce soit les employés communaux, les entreprises et les élus qui ont œuvré dans l'intérêt de tous. »

LES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUELABLE sur la commune

LE 13 DÉCEMBRE, LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON ONT PRÉSENTÉ LORS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE, LES ÉNERGIES RENOUELABLES À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE, PUIS LES PROJETS COMMUNAUX. LA COMMUNE A ENSUITE ACTÉ PAR DÉLIBÉRATION CES PROJETS ET LES PARCELLES SUR LESQUELLES ILS SE TROUVERAIENT AFIN DE LES DÉFINIR EN ZONE D'ACCÉLÉRATION.



LES PROJETS COMMUNAUX QUI Y ONT ÉTÉ DÉTAILLÉS SONT LES SUIVANTS :

La microcentrale hydroélectrique pour laquelle le dossier suit son cours.

Un projet de centrale solaire agrivoltaïque dans l'Isclé en collaboration avec la société Voltalia et avec de fortes retombées économiques pour la commune.

Des projets dédiés à l'autoconsommation collective ont été abordés tels que le photovoltaïsme sur le terrain déclassé de l'ancienne décharge, le turbinage de l'eau potable et du torrent de Combe-Bard, les ombrières de parking et les toitures, la chaufferie de l'école et de la Grange Joubert ainsi que des achats groupés que la commune et les habitants pourraient faire.

Vous trouverez à cet effet un questionnaire à remplir et retourner en mairie afin d'optimiser ce marché.

SONDAGE ACHATS GROUPÉS :

PROJET D'ACHAT GROUPÉ POUR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES PLUG AND PLAY

Vous cherchez une manière simple et efficace de passer à l'énergie solaire ? Rejoignez notre projet d'achat groupé pour des panneaux photovoltaïques plug and play ! Avec un kit de panneau solaire prêt à être installé et branché, vous pouvez commencer à produire votre propre électricité en un rien de temps.

CARACTÉRISTIQUES DU KIT PANNEAU SOLAIRE À POSER ET BRANCHER :

- **Facilité d'installation** : Pas besoin d'être un expert en électricité ! Nos panneaux solaires sont conçus pour une installation rapide et simple, sans nécessiter de connaissances techniques.
- **Plug and Play** : Les panneaux solaires sont équipés de connecteurs standardisés qui permettent une connexion rapide et facile à d'autres composants du système solaire.
- **Production solaire rentable** : Grâce à notre kit, vous pouvez économiser en moyenne 270€ par an sur votre facture d'électricité grâce à la production solaire.



COMMENT PARTICIPER ?

Si vous êtes intéressé à rejoindre notre projet d'achat groupé et à faire des économies, il vous suffit de remplir le questionnaire en ligne sur le site **www.crots.fr** en page d'accueil ou remplir le questionnaire papier joint.



Grégory Haquette

4^{ÈME} ADJOINT

« Ces dispositifs sont des moyens idéaux pour permettre au plus grand nombre de réaliser des économies d'énergie à coût modéré. »



MAËL Pilon

MAËL PILON, 18 ANS, ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU COLLECTIF NATIONAL SPÉCIALISÉ EN TECHNIQUE WUSHU MODERNE, ÉTUDIANT EN 2^{ÈME} ANNÉE DE LICENCE STAPS ACCÈS SANTÉ À GRENOBLE.

C'est en 2012, à l'âge de 6 ans pour Maël que tout commence au **Kung-Fu Wushu Embrunais à Crots** avec une ceinture blanche et l'apprentissage des premiers mouvements techniques: ça y est il a trouvé sa passion. Deux ans plus tard il participe à sa première compétition, il a alors 8 ans.

Une trentaine de compétitions et neuf ans plus tard le voilà sélectionné en collectif France et attribué le statut ministériel sportif de haut niveau, toujours avec le soutien de ses entraîneurs et coach Stéphanie et Sébastien PILON. **C'est avec fierté qu'il représente partout en France et maintenant à l'international sa commune de Crots, et les Hautes Alpes, toujours paré de son tee-shirt et Sweat-shirt du KUNG FU WUSHU EMBRUNAIS.**

En décembre dernier Maël participe à sa 1^{ère} compétition internationale à Stockholm en Suède accompagné de mon coach Stéphanie et c'est avec beaucoup de fierté qu'il a ramené trois médailles d'or. Ce fut une superbe expérience qui a été possible grâce aux subventions du département. Désormais, il s'entraîne 15 heures par semaine à Grenoble où il fait ses études et le week-end à Embrun afin d'atteindre son objectif : s'imposer à l'international.

PROCHAINES ÉCHÉANCES :

Quelques stages collectif France, le Championnat de France à Auriol les 23 et 24 Mars et la sélection pour le Championnat d'Europe les 3 et 5 Mai en Suède.

ERRATUM :

Lors de la dernière édition du Crots Avenir, nous avons omis de mentionner une association en page 5 :

**Association La Draye (domaine nordique la Draye)
Gîte de la Draye
Hameau de la Montagne – 05200 Crots
06 15 49 41 63 – ladrayeassociation@gmail.com**



FIERS de notre forêt

LA FORÊT COMMUNALE REPRÉSENTE UNE SUPERFICIE DE 1 421 HECTARES DONT 1 139 SONT SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER ET GÉRÉS PAR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT QUI COURT JUSQU'EN 2029.

DE QUELLES ESSENCES EST-ELLE COMPOSÉE :

AUTRE FEUILLU : 7%
EPICÉA COMMUN : 7%
HÊTRE : 2%
MÉLÈZE
D'EUROPE : 46%
PIN CEMBRO : 6%
PIN NOIR
D'AUTRICHE : 1%
PIN SYLVESTRE : 12%
PIN À CROCHETS : 0%
SAPIN PECTINÉ : 19%

L'exploitation de la forêt communale représente une source de revenus importante, **entre 50 000€ et 150 000€ par an.**

COMMENT EST-ELLE EXPLOITÉE :

ESSENCES PRINCIPALES ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ

| ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF | AGE EXPLOITABILITÉ (EN ANNÉE) | DIAMÈTRE EXPLOITABILITÉ (EN CM) |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| AUTRE FEUILLU | 120 | 40 |
| EPICÉA COMMUN | 140 | 45 |
| HÊTRE | 140 | 35 |
| MÉLÈZE D'EUROPE | 160 | 50 |
| PIN CEMBRO | 180 | 40 |
| PIN NOIR D'AUTRICHE | 120 | 40 |
| PIN SYLVESTRE | 120 | 40 |
| PIN À CROCHETS | 120 | 30 |
| SAPIN PECTINÉ | 140 | 45 |

En 2019, une convention a été signée avec l'Etat dans le cadre de Natura 2000 pour que 100 arbres soient classés en bois sénescents durant 30 ans (qu'on ne peut pas exploiter) avec pour objectif d'améliorer la biodiversité en forêt et plus spécifiquement la présence des espèces d'intérêt communautaire (rares ou menacées à l'échelle européenne et observées sur le site Natura 2000).

LE RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

Engagée depuis 2010 (année de signature du Protocole d'accord) dans la démarche Forêt d'exception®, la forêt domaniale de Boscodon réunit depuis cette date les principaux acteurs du territoire autour d'un plan d'action coconstruit et partagé, visant la mise en valeur de ce site emblématique dans le cadre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle.

Après la réalisation d'un premier contrat de 2017 à 2022, un deuxième contrat a été proposé et défendu pour la période 2023-2027.

NOUS POUVONS CITER COMME TRAVAUX D'AMPLIEUR RÉALISÉS LORS DU PREMIER CONTRAT :

- Le réaménagement du site de la fontaine de l'ours,
- La mise en relation du site Natura 2000 à la démarche Forêt d'exception®,
- Optimisation de l'exploitation forestière et de la vente de bois,
- Utilisation des lichens comme bioindicateurs afin d'appréhender la qualité de l'air et des milieux.

Ce deuxième contrat s'articule autour de 4 grands axes visant essentiellement à améliorer ce qui a été mis en place lors du premier contrat et de réaliser les projets qui n'ont pas pu l'être (souvent faute de financement).

Six actions sont inscrites en priorité haute comme la finalisation du marteloscope, la conception et la réalisation d'une illustration de la légende de la Fontaine de l'Ours, opération à laquelle la commune participe financièrement, la requalification paysagère de l'entrée de site, l'amélioration de la connaissance des mécanismes de crues torrentielles et le rétablissement de l'alimentation en eau des fontaines.



**Jean-Pierre
Gandois**

MAIRE

« J'ai défendu collégialement ce dossier qui me tient à cœur pour l'obtention du label au siège de l'ONF à Maisons Alfort le 12/02/2024. »

CONSEILS municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

- Approbation du plan Climat Air Energie
- Avis favorable au projet de centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit l'Isclé
- Promesse de bail emphytéotique au profit de la société Voltalia relative au projet de centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit l'Isclé
- Adaptation du document d'urbanisme pour la réalisation du projet de centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit l'Isclé
- Budget commune – DM3
- Budget camping – DM3
- Budget eau – DM3
- Tarif du camping 2024
- M57
- Création de la prime du pouvoir d'achat
- Rifseep
- Suppression d'un poste d'ATSEM
- Création d'un poste polyvalent administratif et technique
- Suppression d'un poste d'agent administratif et création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine
- Suppression d'un poste d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste d'adjoint technique à 17h30
- Création d'un poste d'adjoint technique à 10h30
- Approbation du tableau des effectifs

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DÉCEMBRE 2023

- Approbation des zones d'accélération pour les Énergies renouvelables
- Domaine Nordique la Draye : Convention d'objectifs avec l'association La Draye
- Domaine Nordique la Draye : Convention relative à l'intervention des ambulances Volpe
- Domaine Nordique la Draye : Convention relative à l'intervention du SDIS
- Echange commune – Mme Pauline Hachette au Forest
- Procédure d'incorporation des Biens sans maîtres
- Approbation de la modification du règlement intérieur de la médiathèque
- Approbation de la modification des tarifs de la médiathèque
- Programme culturel « Les rdv de Crots 2024 » – Plan de financement
- Tarifs de l'aire de camping-cars
- Tarifs de location de la salle de l'Espace Morgon
- Tarifs de location de la salle du camping
- Marché public de la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable et de la défense incendie – avenant n°1
- Admissions en non valeur – budget eau

PAROLES des élus

AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CROTS

Après l'incendie estival dans la zone du hameau le Bois, la commune a une nouvelle fois été durement touchée par les intempéries hivernales.

Concernant les suites de l'incendie, nous serons bientôt en mesure de répondre aux propriétaires forestiers concernés, avec tous les éléments de la Région, de l'ONF, des communes forestières, du Centre National de la Propriété Forestière, pour la conduite à tenir sur les parcelles impliquées. La commune étant en passe de classement « risque fort de feu de forêt », cela va induire pour les propriétaires des obligations légales de débroussaillage (réunion publique prévue le 04-04-2024 espace Morgon à 18h).

Les intempéries plus récentes ont largement impacté la commune ; le coût chiffré des dégâts causés s'élève actuellement à environ 500 000€, avec sans doute des répercussions sur l'investissement communal.

Faisant suite à la loi (10-3-2023) cherchant à concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du développement des énergies renouvelables, un recensement des zones d'accélération a été réalisé dans la commune. Après consultation de la population et après délibération, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les propositions d'implantation des énergies renouvelables (centrales solaires agrovoltaiques, panneaux photovoltaïques, centrale hydroélectriques, turbinage de l'eau potable, etc..). C'est une bonne nouvelle : le déploiement de tout ou partie des projets avancés devrait à terme avoir un impact positif sur le budget communal tout en garantissant la biodiversité.

Jean-Pierre Gandois, Michèle Tetenoire, Jean-Daniel Guieu, Laetitia Hauwelle, Grégory Haquette, Lionel Raimbault, Gérard Vaïano, Emmanuelle Sticchi, Aude Bussereau, Marie Lagier, Julien Belline, Isabelle Kwiatek

LE MOT DE L'OPPOSITION

« POUR CROTS ENSEMBLE »

Chères concitoyennes, Chers concitoyens

Permettez-nous tout d'abord de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2024.

En l'absence de compte rendu d'exécution budgétaire, il est difficile de connaître la situation financière exacte de la commune qui a sans doute encore été aggravée par le coût des dégâts causés par les inondations. Nous souhaitons comme cela a été annoncé par les autorités que les contributions de l'Etat, de la Région et du Département permettent d'avoir pour la commune un reste à charge nul à l'issue des travaux.

Nous demandons aussi que la commune apporte tout son soutien aux habitants sinistrés en particulier dans l'élaboration de leurs dossiers auprès des assureurs.

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, le Maire, et contrairement à ses obligations légales, n'a pas rendu compte de l'usage qu'il a fait de ses délégations et ce depuis le mois de juin dernier.

C'est seulement lors de la publication des comptes administratifs et du débat d'orientation budgétaire que nous pourrons porter un jugement sur les réalisations de 2023 et les projets proposés pour 2024.

Le Maire ayant déjà annoncé que certains projets ne pourront pas être réalisés suite aux conséquences financières des inondations, nous resterons très vigilants sur les choix qui devront être effectués.

François Lagier, Etienne Berenguel, Christine Touche

VIDE Greniers

DU 1^{ER} MAI 2024

VOUS SOUHAITEZ EXPOSER AU VIDE-GRENIERS ?

Pour cela, il faut vous inscrire, soit directement en mairie aux horaires de permanences, soit par courrier.

VOUS HABITEZ LE VILLAGE

ET SOUHAITEZ EXPOSER DEVANT CHEZ VOUS ?

Le marquage au sol se fera en amont du début des inscriptions. Avant de vous inscrire, relevez les références des emplacements qui vous intéressent (1 lettre + 1 numéro, ex. G 159) sachant qu'un emplacement = 2 mètres linéaires. Nous vous conseillons de faire votre réservation au tout début des inscriptions car nous ne pouvons vous garantir la disponibilité des emplacements.

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE

DIRECTEMENT EN MAIRIE ?

Les horaires des permanences sont tous les **mardis, mercredis et jeudis, du 19 mars 2024 au 18 avril 2024, de 14h00 à 17h00**. Il faut se présenter, muni d'une pièce d'identité et du règlement (chèque ou espèces).

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE PAR COURRIER ?

A compter du 19 mars, il suffit de joindre dans une enveloppe : le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site www.crots.fr (à défaut sur papier libre en indiquant vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et le métrage souhaité) ; 1 photocopie recto / verso d'une pièce d'identité ; le règlement par chèque à l'ordre de : AAVC et une enveloppe timbrée à votre adresse (si absence de mail).
Tarif: 10€ / les 2 m

Crots
Mercredi 1^{er} mai 2024
De 8h00 à 18h00



VIDE
GRENIERS

Entrée gratuite

Buvette & restauration sur place



Renseignements mairie :
04 92 43 13 05 - www.crots.fr

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE BÉNÉVOLE

LORS DU VIDE-GRENIERS LE 1^{ER} MAI ?

Vous contribuerez au bon déroulement du plus important vide-greniers du département ! Sans vous, le vide-greniers ne peut pas exister ! Pour cela, prenez contact avec Emmanuelle Renaut à la mairie au 04 92 43 13 05 ou e.le-bec@crots.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER D'EMMANUELLE RENAUT, À LA MAIRIE AU 04 92 43 13 05 OU E.LE-BEC@CROTS.FR

ACCUEIL MUTUALISÉ

| | | Mairie Bureau du tourisme | Agence Postale | Médiathèque |
|-----------------|------------|---------------------------------|-------------------|---|
| Lundi | Matin | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h |
| | Après-midi | Fermée | Fermée | Fermée |
| Mardi | Matin | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h |
| | Après-midi | 14h - 18h | Fermée | 16h30 - 18h <small>hors vacances scolaires</small> |
| Mercredi | Matin | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h |
| | Après-midi | Fermée | Fermée | 15h-17h |
| Jeudi | Matin | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h |
| | Après-midi | 14h-18h | Fermée | Fermée |
| Vendredi | Matin | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h | Fermée |
| | Après-midi | Fermée | Fermée | Fermée |
| Samedi | Matin | Fermée | 9h30 - 12h | 9h30 - 12h |

